

## **INTERVENTION CGT SUR LE CONTRAT DE PARTENARIAT ET DE PROJETS 2019-2020 GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX**

Cher(e)s Collègues,

La CGT se félicite que les collectivités et le port de Bordeaux s'associent pour travailler ensemble à développer les activités portuaires. Ce contrat de partenariat rejoint une des préconisations du rapport du CESER en 2017. **La CGT rappelle qu'il s'était prononcé aussi et, à unanimité, pour que la gouvernance du port de Bordeaux soit maintenue sous la responsabilité de l'Etat.** Le port de Bordeaux est un outil du développement et d'aménagement du territoire stratégique, dont l'hinterland s'étend jusqu'aux portes de l'Occitanie. Il participe à l'équilibre territorial régional et national. **Il est donc essentiel que l'Etat conserve sa place stratégique. Notre organisation réaffirme son opposition à toute nouvelle tentative de transfert ou de régionalisation.** L'exemple du port de La Rochelle montre très bien qu'une gouvernance avec un Etat qui joue son rôle de locomotive, qui assume ses responsabilités, qui est ambitieux et qui associe l'ensemble des acteurs est tout à fait la réponse adaptée. Aujourd'hui une nouvelle direction du port est en place. Elle est engagée sur des perspectives et un projet de développement à partir de ces vocations industrialo-portuaires, en s'appuyant sur les atouts et spécificités du Port de Bordeaux (Bordeaux ne sera jamais Rotterdam), en veillant à préserver son écosystème écologique fabuleux.

**Déjà quelques signes montrent que des projets avancent :** la mise en place de la filière de déconstruction de navires pour laquelle la CGT milite depuis des années ; l'installation d'une usine de traitement des métaux à Bassens ; le progrès de certaines activités vraquières de graines de tournesol et colza pour le site industriel de Bassens, le retour des activités du Quartz, une évolution des activités conteneurs....

Le contrat de partenariat doit permettre de conforter cette dynamique. La CGT fait plusieurs remarques sur ce projet :

**Nous regrettons qu'il n'y ait pas de vision de complémentarité et de coopération des ports au plan régional voire au plan national.** Une vision plus intégratrice est de ce point de vue indispensable dans l'intérêt des ports, des territoires, et de la lutte contre le dérèglement climatique. **Nous le savons désormais la mise concurrence n'est pas la réponse d'avenir aux enjeux de développement équilibré des territoires, de la transition écologique.**

Nous considérons aussi qu'il convient de mieux préserver, valoriser et d'utiliser le potentiel très spécifique du port de Bordeaux pour le développement industriel : les activités de construction ou de réparation navale, de déconstruction de navires et de revalorisation, les activités liées aux énergies renouvelables, les EMR,... sont autant de potentiels d'activités créateurs d'emplois, d'emplois durables. **De ce point vue, une stratégie de lutte contre la pression immobilière, et de véritable maîtrise foncière publique anticipatrice est incontournable** pour permettre leur développement et favoriser leur bonne insertion environnementale et sociétale.

**Nous proposons aussi que le port de Bordeaux soit mieux intégré dans une véritable stratégie multimodale de transport et de report modal en lien à ses territoires et son hinterland, avec les secteurs productifs.** Pour cela, l'Etat doit jouer pleinement son rôle avec les investissements nécessaires sur le maillage et l'embranchement ferroviaire, affirmer une volonté stratégique d'aménagement et de lutte contre le changement climatique. Comme il doit assumer pleinement ses responsabilités régaliennes en matière de sécurité, de sécurité sanitaire et de respect des réglementations, de lutte contre les trafics au travers des moyens et effectifs douaniers nécessaires (vous savez que les douaniers se mobilisent en ce moment même). **Nous ne comprenons pas et regrettons que l'Etat, au travers de ses services déconcentrés, ne soit pas pleinement partie prenante du contrat de partenariat.**

**Enfin, nous regrettons que ce projet se soit construit à ce stade sans associer les organisations syndicales. Et disons-le franchement, il lui manque un volet et une ambition sociale forte.** Au cœur des activités portuaires, il y a avant tout des hommes et des femmes. L'ensemble des métiers liés aux activités portuaires et de la mer, métiers parfois difficiles, nécessitent d'être mieux valorisés, mieux reconnus au travers d'un statut social de haut niveau. Au moment du dépôt de notre projet sur la déconstruction de bateaux, nous avons déjà exigé un effort conséquent en matière de formation professionnelle liée aux activités de dépollution, de démontage, de recyclage et valorisation. **Plus largement, ce sont l'ensemble des métiers des activités industrialo-portuaires qui requièrent un effort important en matière de formation et de reconnaissance professionnelle, et favoriser ainsi leurs attractivité.**

La CGT a déposé 3 amendements et votera l'avis.